VILLE D'APT

REPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-

GF/CC

N° 002221

Intercommunalité -Transfert par la commune d'Apt à la CCPAL des biens meubles et immeubles relevant de la compétence développement économique.

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION: M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

<u>ABSENTS</u>: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte. Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Vu, la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en date du 7 août 2015 rendant obligatoire la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Vu, l'Article L 1321-1 du CGCT selon lequel :

- « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.
- « Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. »

Vu, la délibération n° 2068 du 22 novembre 2016 prenant acte des dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et approuvant la version 3 des statuts de la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon.

Vu, les délibérations n° 2179 et 2180 du 19 septembre 2017 portant :

- D'une part sur l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) faisant suite au transfert de compétence consistant essentiellement à la mise à disposition de la voierie interne et des espaces verts relevant des zones d'activité et impliquant une réduction de l'attribution de compensation 24 473 €
- D'autre part sur l'approbation d'une convention de prestation d'entretien des zones d'activité transférées entre la Commune d'Apt et la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, convention qui a pris fin le 31-12-2017.

Vu, le procès-verbal de la visite des zones artisanales effectuée le 16 janvier 2018.

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, le contenu du procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire relevant des zones d'activité par la Commune d'Apt à la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon annexé à la présente délibération.

AUTORISE, Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et tout document se rapportant à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE Dominique SANTONI